

Fil Rouge

28 février 2023

12 personnes présentes

10 personnes excusées

Après la venue du journaliste de « 24Heures » en janvier dernier, c'est au tour de la RTS de s'intéresser à la problématique des détenus sous article 59, en particulier aux questions de santé en prison. La journaliste Vanessa Schweizer Bapst, de l'émission 39°9, est venue nous présenter son projet de reportage sur la médecine pénitentiaire et l'accès aux soins des patients-détenus. Hors micro et hors caméra, ce fut l'occasion pour les personnes présentes d'évoquer les nombreuses carences vécues par leurs proches en prison, que ce soit en matière de thérapies, voire d'absence de thérapies, de sur-médications ou de médicaments inappropriés, de suivis psychiatriques lacunaires, de soins médicaux de base qui relèvent très souvent du parcours du combattant. Et cela, sans parler des conditions de détention extrêmement dures pour des personnes fragiles psychologiquement.

Comme l'a résumé une participante: «On n'a pas le droit d'aller mal en prison!»

A la fin de la séance, après ce beau moment de partage, presque toutes les personnes présentes étaient partantes pour témoigner dans l'émission santé de la RTS... alors que la journaliste ne pensait récolter qu'un seul témoignage! C'est dire si la nécessité de faire connaître la problématique des détenus atteints dans leur santé mentale est prépondérante pour nous tous.

31 janvier 2023

11 personnes présentes

6 personnes excusées

Nous avons le plaisir d'accueillir le journaliste Dominique Botti. Après la remarquable double page publiée vendredi 27 janvier 2023 dans «24 Heures», le journaliste souhaite faire une série de portraits de détenus sous article 59 à travers le regard de leurs proches.

La discussion a essentiellement porté sur les questions de protection de la personnalité des détenus et de leur famille. Spécialisé dans les enquêtes de terrain, de l'actualité judiciaires et passionné par les faits de société, le journaliste de «24 Heures» a parlé en toute transparence des exigences journalistes et s'est montré à l'écoute des appréhensions des proches susceptibles de témoigner. En définitive, un certain nombre d'entre eux vont certainement accepter de jouer le jeu sous réserve de l'accord des détenus concernés. Nous les remercions d'ores et déjà de leur courage, la médiatisation des problèmes liés à l'article 59 du CP constituant une carte maîtresse pour faire bouger les choses.

Mais au-delà d'une passionnante leçon de journalisme, la soirée donna aussi et surtout l'occasion à chacune et chacun de partager des situations douloureuses, empreintes d'incompréhension face au fonctionnement du système judiciaire et carcéral. Une soirée qui conforte plus que jamais l'Action Maladie psychique et Prison dans son travail de soutien aux détenus et à leur famille.

20 décembre 2022

6 personnes présentes
9 personnes excusées

Nous avons pris un moment pour débriefer de la venue de Dr Didier Delessert. Nous avons pu partager nos retours et nous sentiments suite notre discussion. Nous avons aussi pris le temps pour un bref tour de table. Comme les fêtes de la fin d'année s'approchaient, nous avons décidé de partager un moment ludique. Nous avons tous apporté des friandises sucrées et salées, des bricelets fait maison, des biscuits, du chocolat et même des tartines avec un beurre de truffes. Truffes qu'un de nos proches a trouvé avec son caniche dans la forêt.

Pierre-Dominique Scheder nous a gâté avec la lecture des pépites sorties de ses livres, entre autres du « Grain du ciel » et « La force des fragiles » qui est un recueil des histoires du groupe d'écriture de Lausanne. Et cerise sur le gâteau, comme il avait amené sa guitare, il a su faire monter l'ambiance. Quel bonheur d'être ensemble et de clore l'année dans la joie !

29 novembre 2022

8 personnes présentes
7 personnes excusées

Le groupe a reçu la visite de Dr Didier Delessert, Chef du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP).

Soirée riche en échange et nous remercions Dr Delessert pour sa présence.
Voici les thèmes discutés avec leurs réponses :

Présentation du SMPP (Service de Médecine et Psychiatrie pénitentiaires) et de ses unités par Dr Didier Delessert.

Voir aussi le site internet du DP-CHUV :

<https://www.chuv.ch/fr/fiches-psy/service-de-medecine-et-psychiatrie-penitentiaires-smpp>

Le Service de médecine Psychiatrie pénitentiaire est à disposition pour les 6 établissements du Canton de Vaud (EPO, Tuilière, Bois-Mermet, Palézieux, Bochuz) + la Consultation ambulatoire pour les personnes qui présentent une sexualité transgressive. Les soins délivrés sont uniquement de nature ambulatoire. Deux unités psychiatriques (8 places privées aux EPO et 13 places à la Croisée mais en commun)

Le mandat du SMPP est aussi celui de recourir aux soins d'urgence dans ses zones qui ne sont pas censées être des lieux de détention (par exemple la Zone carcérale de la Blécherette.

Un médecin d'Unisanté s'y rend 2 demi-journées par semaine et des infirmiers en psychiatrie font le contrôle là-bas. Cette zone carcérale ne devrait pas dépasser 48h sans assistance mais les détentions durent souvent beaucoup plus longtemps. L'infirmière de pratique libérale s'occupe en général de voir les détenus dans les 24 à 48h. SOS médecins peut venir la nuit. Si nécessaires, transfert aux urgences CHUV puis à Curabilis ou Bern.

Le "M" de SMPP signifie que le médecin généraliste qui est rattaché à UniSanté est, structurellement parlant, sous les ordres de Dr Didier Delessert, Chef de service,

Le tournus des psychiatres et assistants est important, reconnaît le Dr Delessert qui l'explique en disant que c'est un établissement de formation reconnu par la FMH. Il précise que les médecins font en général 1 année et continuent à tourner. De même, les Chefs de clinique tournent également beaucoup et sur

l'ensemble de la psychiatrie, des difficultés se retrouvent dans tous les domaines et pas seulement en prison à recruter des médecins assistants et des chefs de clinique, nous dit-il.

Dans le cas des week-end et des nuits : si le psychiatre ou le médecin-assistant n'est pas là, le Dr. Delessert affirme que les détenus ne restent pas plus que 12h sans qu'une infirmière de liaison vienne et administre les médicaments.

Établissement de Réinsertion Sécurisé (ERS) sur le site de Cery

L'ERS, dont il est question officiellement depuis 2006, ne sera pas mis en service d'ici fin 2022 comme annoncé l'an passé dans 24 Heures. Il y a des retards de constructions sur l'ensemble des travaux. Ouverture prévue fin 2026 ou début 2027.

Les questions comme les modalités d'admission ou encore à quel département sera-t-il rattaché (département de la santé ou bien celui de la sécurité) ne sont pas encore fixées. Initialement 19 places pour des articles 59, à reconfirmer prochainement. L'ERS sera directement rattaché au SMPP et en collaboration avec le SPEN.

Suivi thérapeutique

Les thérapeutes sont majoritairement psychodynamiques et systémiques. Les groupes de parole ne sont pas encore mis en place aux EPO et précisément à la Colonie à cause des lieux. Un nouveau projet aux EPO verra le jour : un pavillon thérapeutique et médical au lieu de la ferme et ce lieu pourra accueillir les groupes de parole. Les soins y seront uniquement ambulatoires. Fréquence de la participation des détenus : en cas de crise : 1x/semaine « Normalement » : 15 jours ou 1x/mois

Le maître d'atelier, par exemple, permet un travail de réseau. La prise en charge doit être globale, en réseau.

Cadre pénitentiaire : pas très thérapeutique ? Pathogène. Dr. Delessert précise que le cadre se veut être plus adapté aux mesures dans l'avenir. On est dans ce qu'on appelle de la psychologie institutionnelle.

Pour les prises en charge des patients en milieux fermés, il est clair que le Canton de Vaud est très en retard et n'a pas de structures, hormis Curabilis, pour accueillir les articles 59 de façon adéquate.

Case Manager de transition : mis en relation avec les articles 59. Environ 6 mois avant le départ au foyer et pendant plusieurs années alors que le suivi était prévu pour qq mois seulement. Ce case manager de transition a montré ses preuves autant pour le patient que pour les foyers.

Le projet thérapeutique sur lequel le SMPP s'appuie est le Plan d'exécution de mesure (PEM) qui est établi par l'Office d'exécution des mesures (OEP).

La justice ordonne une mesure pour réduire la dangerosité et non pas pour soigner le patient détenu. Le médecin, lui, apporte le soin.

Formation des agents de détention : ils ont des cours à Fribourg et dans le canton de Vaud sur les troubles psychiques. Le SMPP est aussi là pour encadrer les agents et leur expliquer pourquoi certains patients présentent telle ou telle difficulté.

La médication est régulièrement ré-évaluée et contrôlée p.ex. benzodiazépines ou les neuroleptiques. Malgré le risque de dépendance à ces substances, il est parfois impossible de ne pas les prescrire. Par exemple, pour 60% de la population carcérale qui présente des addictions, il faut les substituer et c'est difficile de baisser les doses parce que les patients ne le souhaitent pas. « Un entretien vaut 2 Temesta ». Mais le temps et le personnel manque....

Le SMPP essaie de responsabiliser les patients en leur donnant plusieurs pilules dans sa barquette. D'autres vont tous les jours chercher leur médicament ce qui permet de créer un lien. Les agents de détention ont en général des réserves avec eux. Il n'y a pas de médication sous contrainte en prison car ce n'est pas un espace de crise et le discernement de la personne n'est donc pas remis en cause.

Le dosage des neuroleptiques se fait par une prise de sang car c'est la meilleure manière de vérifier. Cette prise de sang n'est pas non plus « obligatoire » bien entendu car elle demande le consentement libre et éclairé du patient.

La place des proches dans le réseau de soins

Concernant la collaboration avec les proches, c'est difficile pendant la détention avant jugement. Possible durant l'exécution de la peine mais une rencontre avec la famille demande du temps et des moyens, donc cela ne se fait que sur sollicitation des familles. SMPP ne donnera pas d'informations ; mais la famille le peut. Cela dépend aussi de la volonté du patient.

Le Dr Delessert n'est pas en faveur de l'utilisation du PCC Plan conjoint de prévention de la crise, ni des directives anticipées, encouragées par le Département de la santé publique. Il reste prudent, tant que la valeur juridique de ces documents n'est pas clairement établie. Mettre en place un protocole ne serait pas possible pour une question de moyens, cependant, si la famille le demande, c'est en général respecté dans la mesure du possible.

Pour les informations données par téléphone, par email, normalement le transfert d'une prison à l'autre ne doit pas être communiqué aux proches, par sécurité.

1^{er} novembre 2022

6 personnes présentes

5 personnes excusées

Le groupe est déçu du désistement de M. Vassilis Venizelos, Conseiller d'État chargé entre autres du Service pénitentiaire (SPEN), qui ne vient pas ce soir.

Nous allons nous centrer sur la préparation de la rencontre avec le Dr Didier Delessert, Chef du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP), afin de pouvoir lui envoyer les thèmes dont nous voulons discuter le 29 novembre.

Nous aurons ainsi, plus de temps pour le tour de table.

1) Thèmes à aborder avec le Dr Delessert le 29 novembre

1—Présentation du SMPP et de ses unités

- Le SMPP est-il aussi présent dans la Zone carcérale ?
- Le tournus des psychiatres et assistants est important

2—Établissement de Réinsertion Sécurisé (ERS) sur le site de Cery

- L'ERS sera-t-il mis en service d'ici fin 2022 comme prévu ?
- Quelles seront les modalités d'admission ?
- Quel sera le rôle du SMPP ?
- À quel département sera-t-il rattaché (département de la santé ou bien celui de la sécurité)

3—Suivi thérapeutique

- Quels sont vos outils thérapeutiques ? (Psychothérapie, PCC, groupes de parole) ?
- La médication est-elle régulièrement ré-évaluée et contrôlée (p.ex. benzodiazépines) ?

4— La place des proches dans le réseau de soins

- La collaboration avec les proches, dès le début de l'incarcération, puis aux étapes importantes, peut-elle être protocolée ?

2) Retour sur la journée thématique des proches-aidants

Karen relève qu'il y avait peu de place pour les troubles psychiques, à part un beau témoignage d'un jeune adulte proche-aidant pour sa maman.

3) Retour sur la séance de comité du Café Prison

Karen a annoncé que nous cherchons une autre personne qu'elle-même, pour assurer la coordination de l'organisation des Cafés Prison. Plusieurs personnes au sein du Graap ont déjà été approchées.

4) Tour du table

La discussion était très dense et animée. Mais chacun a pu s'exprimer et partager ce qui était le plus présent à son esprit maintenant.

Une question est revenue sur le tapis d'une manière assez dramatique : la prise de poids liée, en grande partie, aux effets secondaires des neuroleptiques. 20, 30, 40, jusqu'à 70 kg de prise de poids en 1 ou 2 années ! Nous ne pouvons pas nous empêcher de penser qu'il doit y avoir un problème de médication mal adaptée. Et, ce qui nous révoltaient le plus, c'est que cette obésité ne fasse l'objet d'aucuns soins appropriés, d'aucun programme adapté. Aucune consultation chez un spécialiste n'a été ordonnée, ni n'est à l'ordre du jour.

En tant que parents, cette situation n'est pas supportable. Nous allons voir ce qu'ensemble nous pouvons faire, car, individuellement, nos interventions auprès des professionnels se sont toutes avérées vaines. Et, premièrement, nous avons décidé d'aborder cette question avec le Dr Delessert.

Prochaines séances 2022

Rendez-vous les mardis de 17h30 à 19h30 : 29 novembre, 20 décembre.

À la Salle de conférence du Graap, rue de la Borde 25, Lausanne ou par Zoom (demander le lien à Karen : 079 239 69 87 – karen.hafsettnye@graap.ch)

27 septembre 2022

7 personnes présentes

9 personnes excusées

Lors de cette rencontre, nous nous sommes surtout concentrés sur les thèmes à aborder lors des échanges prévus avec nos deux prochains invités de marque. Le premier thème qui a été amené sur le tapis est lié à la prévention : que faire, comment faire, pour éviter la case prison aux patients psy concernés par les symptômes de violence liés à la psychose. Mais en fait cette question touche davantage la psychiatrie publique et nous allons profiter de nos invités pour nous centrer sur les questions propres à la prison. Nous aurons l'honneur d'accueillir le 1 novembre M. Vassilis **Venizelos**, Conseiller d'État chargé entre autres du Service pénitentiaire, dont les prisons et, le 29 novembre, le Dr Didier **Delessert**, Chef du Service de médecin et de psychiatrie pénitentiaire. Voilà les thèmes que nous avons retenu et avons envie d'aborder avec eux.

1). Thèmes à aborder avec nos invités

M. Venizelos, 1 novembre

- Notre vision de la mesure thérapeutique selon l'art. 59, al. 3
- La prison n'est pas un lieu de soin
- Les lieux actuels où s'exécute une mesure thérapeutique
- Les problèmes de soins psychiatriques ambulatoires (grand tournus, pas de garde infirmière la nuit.)
- La logique carcérale versus logique thérapeutique.
- La collaboration et communication entre différents services de la prison et les proches

Dr Didier Delessert, 29 novembre

- Qu'est-ce que recouvre le terme SMPP en dehors de la psychiatrie pénitentiaire (médecine somatique, dentiste, ophtalmologie, etc) ?
- En quoi la psychiatrie pénitentiaire est-elle différente de la psychiatrie civile ?
- Le SMPP visite-t-il les patient détenu en zone carcérale ?
- Le Plan thérapeutique, et la collaboration des proches
- La mise en place d'un réseau centré sur les soins (patient-détenu, infirmier, médecin, proches)
- Le Suivi thérapeutique et Turnover des psychiatres, des assistants
- La création d'un filet de sécurité en prévision de la sortie
- L'importance de la médication en prison. (Quelle politique envers les benzodiazépine -pas plus de qq jours à max. 2 mois de prises régulières.
- La distribution des médicaments par les agents de détention le soir et le week-end ?

Comme d'habitude, chacun sera libre de s'exprimer ou non. Nous veillerons à intervenir brièvement, sans monopoliser la discussion afin de laisser la place à tout le monde.

2). Retour sur la visio-conférence proposée par humanrights.ch

« Porter un litige stratégique devant la CrEDH pour défendre le droit à la vie en détention. » tel était le thème de la visioConférence du 13 septembre 2022, dont les intervenants étaient : Philipp Stolkin, avocat – David Mühlemann, juriste – Modérateur : Stephan Bernard, avocat

Il y avait environ 25 participants pour discuter du cas de Raphaël K, notamment. Karen a pu découvrir la vision suisse-almémannique de la situation et de la manière d'appréhender. Les affaires soulevées lui semblaient nettement moins problématiques, en regard des droits humains que celles que nous rencontrons en Suisse romande.

3). 12^{ème} Café Prison du 20 mars 2023

Il a été question de la participation d'un membre du groupe au comité d'organisation des Cafés Prison. Les trois thèmes suivants ont été énoncés pour ce prochain Café :

- Mieux comprendre et accompagner le parcours modèle d'un patient-détenu
- Santé en prison, soins somatiques et psychiques
- Fonctionnement Justice/SMPP/SPEN/OEP/JAP/FVP

4). Divers

Le Film « *La Forêt de mon père* » en présence de Rebecca Ruiz sera projeté le 29 septembre à 19h30 à 20h45 à l'occasion des 10 ans de la Journée annuelle des proches aidants et tout le monde est bienvenu.

Prochaines séances 2022

Rendez-vous les mardis de 17h30 à 19h30

1 novembre

29 novembre

20 décembre.

A la Salle de conférence du Graap, rue de la Borde 25, Lausanne ou par Zoom (demander le lien à Karen : 079 239 69 87 – karen.hafsettnye@graap.ch)

30 août 2022

3 personnes présentes

10 personnes excusées

Réuni en tout petit groupe, une fois n'est pas coutume, nous avons eu la chance d'aller au fond des questions qui étaient à notre ordre du jour.

Le Café Prison

La date du 12^{ème} Café est connue. Ce sera le 20 mars 2023 au Casino de Montbenon à Lausanne, comme d'habitude. La discussion s'est focalisée sur un rappel des objectifs et de ce qui est attendu de ces manifestations.

Le but des Cafés prison est d'offrir une plateforme, unique en son genre, qui permet la rencontre de toutes personnes intéressées par le sujet et les divers partenaires actifs dans le domaine de la santé mentale et de la prison. L'objectif est clairement l'échange d'expériences, le débat d'idées, l'information réciproque. Il s'agit en fait de permettre à chacun d'appréhender la réalité de la santé mentale sous un autre angle que le sien : mieux percevoir les potentiels, les ressources de chacun, mais aussi ses limites et contraintes. Et cela, que l'on soit agents de détention, juges, travailleurs sociaux, soignants, proches ou ex-patients-détenus.

Cela posé, notre Groupe de proches a discuté des thèmes envisageables pour le 12^{ème} Café. Les problèmes autour de la vaste question de la santé en prison ont été évoqué : les médicaments neuroleptiques et benzodiazépines, les soins physiques. Mais aussi, les relations, les rapports, les liens entre le Service médical, l'Office d'exécution des mesures et le Juge d'application des peines. Centrer ce prochain Café sur des informations concernant le fonctionnement et la collaboration entre les différents services et secteurs en relation avec la prison. Voilà déjà quelques pistes proposées.

Annonce

«Porter un litige stratégique devant la Cour européenne des droits humains pour défendre le droit à la vie en détention», tel est le thème de la visio-conférence proposée par humanrights.ch le 13 septembre 2022 de 12h15 à 13h45 (via Zoom). Partant de l'affaire Raphael K (détenu diagnostiqué schizophrène qui s'est pendu en prison en août 2019), c'est toute la question de la protection juridique dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures qui sera débattue.

Intervenants : Philip Stolkin, avocat de la famille de Raphael K et David Mühlemann, juriste, responsable de l'Antenne détention. Modérateur: Stephan Bernard, avocat.

Infos et inscriptions: humanrights.ch

Information

Karen a évoqué la séance de la **Commission Détention de la Ligue suisse des droits de l'homme**, section Vaud. Parmi les intervenants, Me Loïc Parein est revenu sur le problème de la liberté conditionnelle : 73% des détenus de droit commun obtiennent une libération conditionnelle après avoir purgé les 2/3 de leur peine. Or, ce taux tombe entre 9 et 11% pour les détenus sous article 59. Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Prochaines rencontres du Groupe de proches: les mardi 27 septembre, 1er novembre, 29 novembre et 20 décembre 2022. Salle de conférence du Graap, rue de la Borde 25, Lausanne ou par Zoom (demander le lien à Karen : 079 239 69 87 –karen.hafsettnye@graap.ch)

11 Personnes dont 7 en présentiel

8 Personnes excusées

Karen souhaite la bienvenue à Isabelle, en dernière année de psychologie, candidate stagiaire à l'AMPP.

Pétition

La pétition pourra être un bon outil pour poursuivre notre lutte pour plus de justice envers nos proches incarcérés. C'est aussi un excellent moyen de sensibiliser le public, ainsi que les autorités politiques, judiciaires, médicales et carcérales aux problèmes de société que représentent l'incarcération de personnes portant un diagnostic psychiatrique, pris au sens large. Nous avons commencé à travailler sur nos possibles revendications, en voici les grandes lignes:

1. Création d'institutions thérapeutiques fermées destinées aux personnes souffrant de troubles psychiatriques accompagnés de symptômes violents et qui sont passées à l'acte.
2. Prise en charge médicale des patients psychiques dès l'arrestation et détention en cellule au poste de police durant 24 heures maximum.
3. Un système judiciaire approprié avec des interlocuteurs doués d'une sensibilité et d'une connaissance des troubles psychiques.
4. Pas de prison préventive pour les patients psychiques mais un placement en institution fermée.
5. Pas de jugement, ni d'expertise psychiatrique en phase de crise. Attendre que le patient ait récupéré sa lucidité.
6. Mise en place d'un plan thérapeutique dès l'entrée en vigueur de la mesure avec des évaluations régulières et actualisées en fonction de l'évolution du patient détenu.
7. Soutien d'agents sociaux en collaboration avec l'entourage privé, professionnel et médical du patient détenu pour faciliter ses chances de réinsertion.

La discussion très fournie a aussi permis au groupe de proches de partager ses expériences personnelles. Et on en revient toujours au problème central que nous dénonçons depuis longtemps, à savoir le maintien en prison des patients psychiques bien au-delà des peines à exécuter. Cela, en raison de la forte augmentation des mesures de l'article 59 al.3 du Code pénal (mesures thérapeutiques en milieu fermé) et du manque de structures adéquates. D'où l'importance de bien préparer cette pétition !

Programme septembre-décembre 2022

Parmi les personnalités invitées, nous aurons le plaisir d'accueillir, mardi 1er novembre, Vassilis Venizelos, nouveau conseiller d'État en charge du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DEJS).

D'autres invitations doivent encore être finalisées :

Dr Didier Delessert, chef du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP).

Pr Philippe Delacrausaz, médecin chef du Centre d'expertises psychiatriques (CHUV).

M. François Grivat, directeur de la Fondation vaudoise de probation.

Pr Hans Wolff, médecin chef du Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaires aux Hôpitaux Universitaires de Genève.

Me Kathrin Gruber, avocate, spécialiste FSA en droit pénal.

Un ou une juge d'application des peines.

Et si vous avez d'autres propositions ou souhaits, il est encore temps d'en faire part à Karen.

Projet :

Pour briser les préjugés autour de la maladie mentale, nous projetons de rassembler sous forme de liste l'histoire de nos proches. L'idée est de résumer en quelques phrases les parcours de chacun de façon à mettre en évidence les problèmes auxquels nous nous heurtons.

Tour de table final :

Comme d'habitude, les participants et participantes donnent des nouvelles de leurs proches. Il a aussi été question de nos préoccupations concernant la sur-médication en lieu et place d'un véritable suivi thérapeutique, en prison mais également en foyers.

Prochaines séances :

Rendez-vous mardi 30 août 2022 de 17h30 à 19h30. Puis les 27 septembre, 1er novembre, 29 novembre et 20 décembre. Salle de conférence du Graap, rue de la Borde 25, Lausanne ou par Zoom (demander le lien à Karen : 079 239 69 87 – karen.hafsettnye@graap.ch)

28 juin 2022

7 participant.e.s

1. 11e Café Prison - retour et retombées:

Cette 11e édition est une belle réussite. L'excellente organisation, l'accueil chaleureux et la qualité des témoignages des trois proches de patients-détenus sont salués. Mais il a aussi été relevé un certain sentiment de frustration au sein du public, beaucoup de questions étant restées sans réponse de la part des professionnelles invitées à débattre.

«C'est un petit pas dans le bon sens», a résumé un participant. Un pas certes modeste mais qui démontre la nécessité de ces rencontres entre les proches et les représentants des milieux professionnels impliqués dans la santé mentale.

A améliorer pour l'édition 2023: une gestion mieux contrôlée des micros de façon à garantir des prises de parole plus équilibrées.

2. Programme juillet-décembre 2022:

La présence ponctuelle à notre Groupe de parole de représentants des autorités (judiciaires, médicales, carcérales ou politiques) est toujours constructive. Toutes les propositions sont les bienvenues.

3. Dates 2023:

Pour simplifier, en 2023, les rencontres auront lieu, de 17h30 à 19h30, tous les derniers mardis du mois à l'exception des périodes de vacances scolaires, les dates précises seront communiquées ultérieurement.

4. Divers:

Retour sur l'émission «Mise au point» (RTS, 12 juin 2022): les nombreuses réactions de téléspectateurs et téléspectatrices ont montré à quel point le problème de la détention des patients psychiques sous article 59 est méconnu du public. Le reportage a aussi suscité une demande d'informations supplémentaires de la part des milieux professionnels concernés, en particulier chez les pédopsychiatres. Ce qui pourrait déboucher sur une meilleure prise en charge des jeunes patients psychiques en amont et éviter ainsi des passages à l'acte lourds de conséquences.

5. Tour de table:

A la place du traditionnel tour de table et dans les prolongements du Café Prison, une discussion s'engage très librement à partir des situations personnelles de chacun et chacune.

Prochaine séance: mardi 19 juillet 2022, de 17h30 à 19h30, Salle de conférence du Graap, rue de la Borde 25, Lausanne ou par zoom.

31 mai 2022

8 participants et participantes

6 excusé.e.s

En préambule:

Pierre-Dominique Scheder donne le ton à la rencontre à travers la lecture d'un texte de sa composition : « Un fauteuil roulant dans la tête » (voir ci-dessous). Émouvant et magnifique de justesse.

Café Prison (le 20 juin):

Karen et le comité d'organisation respirent ! La journaliste Flavienne Wahli di Matteo a accepté de remplacer au pied-levé Laurent Bonnard, modérateur attitré des Cafés Prison, indisponible pour raison de santé. Tout s'annonce donc pour le mieux pour cette 11e table ronde à laquelle participeront Magali Bonvin, procureure au Ministère public ; Diane Golay, responsable des psychologues au Service de médecine pénitentiaire aux HUG ; Laura Zemicof, de la Fondation vaudoise de probation, ainsi que quatre proches de patients psychiques en détention.

Thème de la soirée: la place et le rôle des proches.

Après deux ans de pause Covid, cette rencontre entre des professionnels des milieux psychiatriques, pénitentiaires, judiciaires et des proches de patients-détenus reprend enfin. **Vous êtes attendu-e-s !**

Remboursement des frais médicaux :

Suite à l'arrêt du Tribunal cantonal du 12 mai 2022, la Caisse cantonale vaudoise de compensation devra rembourser les frais médicaux à un patient-détenu qui avait fait recours. Une belle victoire pour le Graap, l'avocate Me Kathrin Gruber et tous les patients-détenus dans la même situation. Question d'une participante : cette décision pourrait-elle aussi s'appliquer à un jeune de moins de 18 ans ? Karen s'informe auprès de Me Gruber.

Un curateur, ça sert à quoi ?

Du recours ci-dessus, la discussion bifurque sur la nécessité ou pas de prendre un curateur. La plupart des participants relèvent les avantages d'avoir une personne de référence hors du cadre familial, pour les questions d'ordre juridique et financier. Ce qui permet aux proches de rester dans leur rôle de parents.

Congrès du Graap (les 11 et 12 mai):

«Chaleureux», «conférences intéressantes», « ateliers bien fréquentés» et de « belles rencontres»... les avis sont unanimement positifs au sein du Groupe de parole.

Jacqueline relève en particulier l'expérience, «Open Dialogue», présentée par le Dr Thomas Ihde-Scholl, médecin-chef à l'hôpital psychiatrique d'Interlaken, président de la Fondation Pro Mente Sana. Ce concept né en Laponie mêle les principes des réseaux et des thérapies familiales.

Jacqueline relève que les soignants se déplacent à plusieurs lors d'une intervention d'urgence et qu'ils restent sur place pour évaluer l'état du patient. Ce qui a permis de baisser le nombre d'hospitalisations. Un modèle à explorer ?

Tour de Table : chaque participant et participante donne des nouvelles de leur proche et des démarches en cours.

Un fauteuil roulant dans la tête

Dire d'abord l'immense respect et la grande compassion que j'ai pour mes camarades en situation de handicap physique. Je remercie tous les jours le Ciel de pouvoir marcher sur mes deux jambes. Mon ami Jean a souffert toute sa vie d'une douloureuse maladie des os. Il me confiait : « Bon ! Souffrir une année ou deux comme un chien OK. Mais toute sa vie, dès ses vingt ans, où tout geste quotidien est surhumain ! Non ! Je dis non ! »

Je suis « spécialisé » quant à moi dans le handicap psychique, et c'est de cette angoisse qui nous paralyse dans les moindres gestes quotidiens que j'aimerais parler aujourd'hui. Car il n'y a pas que pleurer de solitude dans la foule en liesse d'un jour de carnaval. Il y a aussi prendre le train, se battre avec les distributeurs automatiques de tous poils, faire les paiements à la Poste, passer à la caisse de la Coop : autant d'épreuves inouïes quasiment insurmontables, la grande peur dans la montagne du quotidien. « Alors Domi, on fait ses petites commis ! » me lança un jour un « planqué » du haut de sa « normose », alors que je sortais tout anxieux d'un grand magasin. J'eus envie de l'étrangler. Un passage en douane est vécu comme un contrôle par l'occupant en temps de guerre : c'est sûr on va se faire fouiller, arrêter et fusiller, à cause de ces quelques bouteilles, pourtant dans les limites légales. Heureusement, il y a la bienveillance de certains qui devinent notre désarroi : « Monsieur Scheder prenez votre temps ! Y'a pas le feu ! » Gloire et merci à eux, à elles et à nos proches si prévenants.

Oui, nous autres patients psychiques, nous avons véritablement un fauteuil roulant dans la tête. Des angoisses paralysantes qui entravent douloureusement notre vie en société. Au point que souvent l'on préfère se terrer chez soi plutôt que d'aller au théâtre, au cinéma ou autres manifestations, où la plupart des gens vont sans problèmes.

Face à ce cancer de l'âme qui nous « pompe » presque toute notre énergie, nous avons besoin de paroles vraies. Pourtant, nous nous sentons quasiment exclus des conversations usuelles des apéros, quand arrive la question fatidique : « Vous êtes dans quoi ? Vous travaillez où ? » Alors on parle vaguement de travail artistique, ou de bureau. Mais rarement nous pouvons dire sans risque d'exclusion : « Je souffre de maladie psychique, je suis rentier AI. » C'est pourtant ce que j'ai osé déclarer à la fin d'un tour de chant en automne 1986, devant un parterre de médecins. Madeleine Pont était aussi dans la salle. Nous fîmes connaissance. Nous discutâmes. L'idée du GRAAP était née.

Pierre Dominique Scheder

3 mai 2022

11 personnes présentes

8 personnes excusées

Ronde de bienvenue et de présentation des nouvelles personnes et des invités.

Nous avons pris un moment pour parler de nos souvenirs de Jean-Paul et Pierre Dominique nous a lu l'hommage qu'il avait écrit à son honneur.

Mise à jour du progrès sur la préparation du Café Prison avec Laurent Bonnard et les proches. Nous sommes dans les délais.

L'AMPP est invitée à parler sur le Forum Romande de Politique du Handicap, mardi le 17 mai de 17h à 18h30. Inscription au info@agile.ch ou 031 390 39 39.

RTS - Mise au point, émission sur le Collectif 59

Notre invitée Cécile Tran-Tien de la RTS est venu écouter nos témoignages en vue de la préparation de l'émission qui est prévue pour la fin du mois de mai. Elle a pu filmer la salle de conférence du Graap, la mise en place pour le groupe de proches et un bout de discussion entre deux proches consentants.

Tour de table

22 mars 2022

7 personnes présentes

10 personnes excusées

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Fabienne Furger, chargée de projet en action communautaire au Graap-Fondation. Elle nous a présenté son travail.

Foyers et hospitalisations: collecte de témoignages

Fabienne Furger collecte des témoignages dans le cadre de deux projets: 1) les expériences (bonnes ou mauvaises) des proches de patients placés en foyer 2) idem pour les hospitalisations, en particulier durant les premiers jours ou les premières semaines.

Parmi les principaux problèmes évoqués, en particulier dans les foyers:

Mise à l'écart des proches, difficultés à être informé et associé aux processus de décision, manque de collaboration entre les professionnels et les proches, difficultés à obtenir l'organisation de Réseaux.

Exemples: «On ne m'a jamais proposé de voir le directeur», «je n'ai eu que quelques téléphones avec une doctoresse», «dans le cadre du seul Réseau que nous avons obtenu, nous avons discuté d'un plan de crise conjoint mais il n'a jamais abouti».

- Un regard jugeant, culpabilisant de la part de certains soignants (sentiment ressenti par la plupart des participantes).
- Manque de coordination entre les professionnels concernés.

Exemple: la liberté conditionnelle accordée par la JAP alors que le patient présentait déjà des signes de rechute.

- Paradoxes entre l'article 59 et la réalité du terrain. Foyers peu adaptés à l'application de ces mesures.

Exemple dans un foyer où un patient toxicodépendant était pratiquement le seul patient sous article 59 « alors que les autres allaient fumer des joints derrière l'enceinte de l'établissement ».

- Des PLAFAs dans des foyers peu adaptés aux problèmes et aux besoins des patients psychiques.

- Une participante raconte encore le cas de son fils mis à la porte d'un foyer pour manquement aux règles. Il s'est retrouvé « sans solution de remplacement avec ses affaires dans un sac poubelle et tous ses médicaments dans un cornet ».
- Au niveau des hospitalisations, notamment au début, les proches déplorent également les difficultés à être informés et la privation de contacts avec le patient.
- Il faut tout de même relever que la situation peut varier d'un établissement à l'autre, d'un canton à l'autre. Toutes les expériences ne sont pas négatives, loin de là...

Une membre du comité du Graap-Association nous a parlé du Congrès du Graap-Fondation des 11 et 12 mai 2022.

Les mêmes problèmes que ci-dessus ressortent des trois ateliers organisés dans le canton de Vaud, en particulier le sentiment d'impuissance des proches, notamment dans les périodes de crise, le droit à l'information des proches peu pris en compte.

Question : Comment concrétiser tout ce travail dans le cadre d'une intervention au congrès? Comment en dégager un message clair et des pistes concrètes? Karen se propose d'y travailler avec.

Il a été brièvement évoqué un projet de professionnalisation des Réseaux à Interlaken. Il s'agirait d'un projet du médecin Thomas Ihde, médecin-chef du cercle psychiatrique d'Interlaken.

Au niveau des divers,

- Karen évoque l'émission «*Mise au point*» (RTS). Un sujet sur la problématique des Maladies psychiques et la prison est en préparation. Deux proches acceptent de témoigner lors de la prochaine séance du Groupe de parole (hors caméra).

- Ne pas oublier de signer la pétition «*Ensemble. Tout droit!*» en faveur des droits des personnes handicapées. www.toutdroit.ch/petition

Tour de table qui clôt notre rencontre.

22 février 2022 :

9 personnes présentes

9 personnes excusées

Nous avons eu le plaisir de rencontrer à nouveau Laurent Bonnard, le modérateur des Cafés Prison.

Sans les masques, les échanges sont tout de même plus significatifs !

Avec lui, nous avons prévu la constitution d'un groupe de travail pour la préparation du 11ème Café Prison. Il sera composé de Laurent Bonnard, Ruth, Naima, Paulette, Pascal et Karen. Le premier rendez-vous est fixé pour le mercredi 9 mars de 9h30 à 11h30.

Lors du tour de table, nous avons abordé les thèmes suivants :

- La difficulté d'établir le contact et encore plus la collaboration avec les professionnels chargés de suivre la situation de « nos » patients-détenus.

- Le problème de la cohérence entre les décisions de Juge d'application des peines et le contexte de l'exécution d'une mesure. (évolution et suivi thérapeutique)

- Les problèmes persistants relevés dans le rapport annuel des visiteurs de prison (zones carcérales)

- L'anosognosie, un symptôme lié à un trouble neuropsychologique très fréquent dans le

diagnostic de « nos » patients-détenus. L'anosognosie se caractérisant par l'incapacité d'un malade à reconnaître sa maladie, donc de la nécessité d'un traitement, le Groupe se demande quelle est la prise en considération de ce trouble dans les soins psychiatriques en prison. Non seulement dans les soins, mais aussi au plan de la justice et du pénal.

- La possibilité de faire appel à l'Espace de Médiation du CHUV, en cas de conflit, désaccord avec un.e médecin ou une équipe soignante.

Liens utiles :

Rapport des visiteurs de prison du Grand Conseil :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/21_PAR_21_RC.pdf

25 janvier 2022 :

4 personnes présentes

8 personnes ont signalé leur absence

Il était agréable de se retrouver en petit comité. Les échanges ont été riches et l'ambiance, comme d'habitude, très chaleureuse. Voici en quelques phrases les thèmes abordés :

- Démonstration devant l'ONU le 9 mars 2022 organisé par AGILE et Inclusion handicap. Nous allons nous joindre à cette manifestation concernant le droit des personnes handicapées en général. Nous devons constater une fois de plus que les questions de respect des droits des personnes handicapées et détenues en prison ne sont pas encore suffisamment soulignées comme étant un souci bien réel. Notre présence sera l'occasion de faire un petit pas dans cette prise de conscience.

- Congrès du Graap les 11 et 12 mai 2022 – distribution des flyers des ateliers citoyens cantonaux dont le thème, rappelons-le est centré sur le rôle et la place des proches de patients psychiques.

- Brèves informations sur la préparation du 11ème Café Prison qui aura bien lieu cette année.

- Nos relations avec le SPEN et le SMPP. Nous voulons mieux faire connaître notre volonté de travailler tous ensemble, y compris les proches, à la restauration de la santé et la réhabilitation des patients détenus.

- Distribution des flyers « *Mon proche dépend de moi...et je m'inquiète.* » voir sur le site : www.vd.ch/proches-aidants.

21 décembre 2021

La rencontre prévue avec le Dr Délessert et la Dresse Dracopoulou a dû être reportée pour des raisons sanitaires. Du coup, nous avons annulé la rencontre.

Dès lors nous nous réjouissons de vous retrouver l'année prochaine.

30 novembre 2021

9 participants-es

7 personnes excusées

Nous avons discuté le planning des rencontres 2022 et distribué le kit de proches. (boîte à outils pour les proches).

Nous avons décidé de prévoir le 11ème Café Prison pour le printemps 2022 et, Naïma, Ruth, Paulette et Pascal vont être nos porte-paroles officiels, intervenant lors de ce prochain débat.

Lors du tour de table, en plus des thèmes à aborder lors de la venue des Dr Delessert et Dre Drakopoulou, il a été question :

- de la libération conditionnelle qui suit l'art. 59 ;
 - l'accès aux thérapies alternatives et médecines naturelles, pour un patient détenu ;
 - l'accès à l'information en cas de fugue, d'accident grave, de maladie grave ;
 - l'accès à l'information en cas de déplacement, de changement de médecin ;
 - l'accès à l'information en cas de transfert lors de décompensation.
-

26 octobre 2021

Charlotte, l'animatrice de notre groupe terminera son mandat au 30 octobre et nous avons eu l'occasion de la remercier pour son engagement à notre cause.

Karen annonce son arrivée en tant que nouvelle animatrice du groupe de proches. Nous décidons de créer ce Fil Rouge, lien entre nous au fil de nos rencontres.

Nous commençons à préparer les questions que nous souhaiterions poser au Dr Délessert, médecin chef du SMPP. À peine la première proposition de question posée : Quel rapport entre le médecin du SMPP et l'expert psychiatre ? que la discussion démarre au quart de tour, sur les situations bien concrètes que nous avons à vivre au quotidien. Dès lors, nous allons réfléchir à d'autres questions pour d'ici la prochaine fois.

Retour sur notre présence lors des 10 ans d'InfoPrisons
Manifestation intéressante, 30 nouvelles signatures pour le Collectif 59. La problématique des personnes sous art. 59 reste peu abordée.

Retour concernant notre intervention au séminaire Law Clinic, de la faculté de droit de l'Université de Genève

Ecoute très bienveillante, notre témoignage a amené les étudiants à se poser davantage de questions. D'ailleurs certains d'entre eux ont même recontacté le Graap afin d'en savoir plus sur la problématique des personnes étant sous la mesure de l'art. 59 CP.